

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 19 octobre 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Patrice COEURJOLLY, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Guylène SELIN, Geoffroy GOIRAND,

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 11/10/2023

Délibération n° 2023-74 Octroi d'une subvention à l'association "Les Gagwelles du 4L Trophy 2024" dans le cadre du 4L Trophy 2024

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les représentants de l'association l'ont sollicité afin d'obtenir une subvention pour leur projet.

Il rappelle que le 4L Trophy se fait sur plusieurs jours et sur près de 6 000 kms. Il a pour but d'acheminer des fournitures scolaires et sportives à l'association « Les enfants du déserts » afin qu'elles soient distribuées aux enfants marocains les plus démunis. Les équipages doivent également apporter au village de départ 10 kgs de nourriture non périssable pour la Croix

Rouge Française. Par ailleurs, les dons des Trophistes permettront de financer un ouvrage de collecte et de valorisation des eaux de ruissellement dans les montagnes du Moyen Atlas.

Le budget de l'association est de 11 330 €. Il permettra de financer les frais d'inscription (3 530 €), la nourriture et les imprévus 700 €, les essences et péages 1 300 €, les assurances 500 €, les fournitures 300 €, le matériel 500 €, les réparations 1 500 €, l'achat de la 4L 3 000 €.

Compte tenu l'intérêt de la démarche et la dimension humanitaire de ce projet, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association « **Les Gagwelles du 4L Trophy 2024** » pour sa participation à l'édition 2024 du 4L Trophy

A Montanay, le 23 octobre 2023

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Gilbert SUCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le

24 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/10/2023

Application agréée E-égalité.com